



Est ce que je peux faire valoir une demande de vice de forme?

Par **HUMBLLOT**, le **02/04/2010** à **17:32**

Bonjour,
Le 27/02/2010 je me suis fait arrêter pour conduite sous l'empire alcoolique.
Suite à la garde à vue. La police m'a remis une convocation auprès du substitut du procureur ainsi qu'un avis de rétention d'un permis de conduire. Sur ce document, les dates sont erronées. L'officier de police a indiqué sur le document à trois reprises la date du 27-02-2009. Il s'avère que ce n'est pas en 2009 mais en 2010.
D'autre part on ne m'a remis aucun procès verbal et je n'ai rien reçu comme document à part la convocation auprès de la maison de la justice et l'avis de rétention d'un permis de conduire.
Est ce que je peux faire jouer un vice de forme ou un vice de procédure?
Je vous remercie par avance.

Par **Tisuisse**, le **04/04/2010** à **10:30**

Bonjour,
Ce n'est, de la part du policier, qu'une erreur de plume ne remettant pas en cause l'infraction et la verbalisation. Vous aurez donc beaucoup de mal, devant un juge, de faire jouer cet argument. Maintenant, c'est à vous de voir.